



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 98-0 Rev. 1

7 septembre 2007
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-dix-huitième session
25 - 28 septembre 2007
Londres, Angleterre

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire et calendrier des réunions – à adopter	ICC-98-0 Rev. 1 Dispositions prévues pour les réunions
2. Voix et pouvoirs	
2.1 Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2006/07 – à approuver	EB-3918/06 Rev. 4
Le Secrétaire fera rapport.	
2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2007/08 – à approuver	ED-2017/07 ED-2018/07 EB-3934/07
Le paragraphe 5 de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil détermine la répartition des voix au début de chaque année caféière. En vertu des dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont définies, respectivement, sur la base des exportations et des importations des quatre années civiles antérieures. Les documents ED-2017/07 et ED-2018/07 indiquant la base statistique pour la répartition des voix proposée et la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2007/08 ont été diffusés.	
2.3 Pouvoirs – à approuver	verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat.	

- 3. Avenir de l'Accord international de 2001 sur le Café – à examiner et, le cas échéant, à approuver** WP-Council 156 (à venir)
WP-Council 157 (à venir)
- Le Président du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord fera rapport sur les recommandations du Groupe.
- Le Conseil examinera des projets de résolutions visant à proroger l'Accord de 2001 et à adopter le texte d'un nouvel accord.
- 4. Participation à l'Accord de 2001**
- 4.1 Situation actuelle – à examiner et, le cas échéant, à approuver** WP-Council 153/07
WP-Council 154/07
- Au 6 septembre 2007, l'Organisation comptait 77 Membres représentant 45 pays exportateurs et 32 pays importateurs. Le Conseil examinera deux projets de résolutions relatifs à la prorogation du délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion et du délai fixé pour le dépôt d'instruments par les gouvernements qui appliquent l'Accord à titre provisoire. Le Directeur exécutif fera rapport sur la participation actuelle à l'Accord et sur les contacts engagés avec des pays non membres.
- 4.2 Adhésion de Timor-Leste – à examiner et, le cas échéant, à approuver** WP-Council 155/07
- En mai 2007, le Conseil a approuvé la Résolution numéro 428 qui proroge au 25 septembre 2007 le délai d'adhésion de Timor-Leste. Le Gouvernement de Timor-Leste pouvant nécessiter plus de temps pour parachever les procédures, le Conseil souhaitera peut-être examiner un projet de résolution visant à proroger ce délai.
- 5. Situation du marché du café – à noter** Lettre du directeur exécutif (Août 2007)
WP-Council 158/07
- Le Directeur exécutif présentera une analyse de la situation du marché.
- 6. Projets de mise en valeur du café** EB-3922/07 Rev. 2
- 6.1 Projets approuvés par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) – à noter** ICC-98-1
- Le Chef des opérations fera rapport sur les projets approuvés par le FCPB. Des rapports de situation sur les projets ci-après seront diffusés :

- Mise en valeur du marché du café et promotion du commerce en Afrique orientale et australe
- Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café (trachéomycose)
- Lutte intégrée contre le scolyte blanc du tronc dans de petites exploitations de café en Inde, au Malawi et au Zimbabwe
- Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées
- Amélioration de la qualité et de la commercialisation du café Robusta par l'utilisation optimale des terroirs de café
- Régénération pilote du secteur du café au Honduras et au Nicaragua
- Régénération pilote des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiales de production en Angola
- Diversification de la production dans les zones marginales de l'État du Veracruz (Mexique)
- Financement à court et à moyen termes pour les petits caféiculteurs au Kenya

6.2 Projets soumis à l'approbation du Conseil – à examiner et, le cas échéant, à approuver

EB-3935/07

Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les projets ci-après qui ont été évalués par le Comité virtuel de présélection (document EB-3935/07) et seront examinés par le Comité exécutif en septembre 2007 :

- **Relance de la productivité, de la qualité et du commerce du café africain** WP-Board 1035/07
- **Services internationaux de recherche-développement pour une lutte génétique durable contre deux maladies dévastatrices du café Arabica** WP-Board 1033/07
- **Rénovation de la collection internationale de caféiers du CATIE** WP-Board 1036/07
- **Scolyte du caféier – nécessité de faire le bilan de la situation et des connaissances sur cet important parasite du caféier** WP-Board 1037/07

7. Programme des activités pour 2007/08 – à examiner et à approuver

EB-3929/07 Rev. 1

Le Directeur exécutif fera rapport.

8. Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

8.1 Rapport du Président du CCSP – à noter

verbal

Le Président du CCSP fera rapport sur la réunion du 26 septembre 2007.

8.2 Composition du CCSP pour les années caféières 2007/08 et 2008/09 – à approuver WP-Council 159/07

Le mandat des membres du CCSP qui ont été désignés par le Conseil à sa 94^e session en septembre 2005 expirera en septembre 2007. En juin 2007, le Directeur exécutif a diffusé le document ED-2014/07 à tous les Membres en leur demandant de l'informer des nominations de membres et de suppléants pour les années caféières 2007/08 et 2008/09.

9. Rapport du Président du Comité des statistiques – à noter/approuver WP-Council 160/07 (à venir)

Le Président du Comité des statistiques fera rapport sur la réunion du 26 septembre 2007.

Le Conseil examinera la recommandation du Comité des statistiques sur les parts des marchés et les coefficients de pondération des groupes appliqués pour le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé de l'OIC à compter du 1 octobre 2007.

10. Promotion – à noter verbal

L'Article 34 de l'Accord dispose que le Comité de promotion fait rapport régulièrement au Conseil. Le Président du Comité de promotion fera rapport.

Le représentant du Brésil fera rapport sur les activités relatives à Café et Santé au Brésil, particulièrement dans le cadre des jeux panaméricains qui se sont déroulés à Rio de Janeiro en juillet 2007.

11. Coopération avec d'autres organisations – à noter verbal

Le Directeur exécutif fera rapport.

12. Politiques nationales en matière de café – à noter verbal

Les pays Membres sont invités à faire rapport sur les changements intervenus dans leurs politiques nationales en matière de café et à fournir des copies du texte de leurs déclarations et d'autres informations, pour qu'elles soient distribuées aux Membres.

13. Questions financières et administratives

13.1 Projet de budget administratif pour l'exercice 2007/08 – à approuver WP-Board 1034/07

Le Président du Comité exécutif fera rapport.

13.2 Paiement des arriérés – à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal

Le Directeur exécutif fera rapport sur le respect des dispositions des Résolutions numéros 429 et 430 par l'Ouganda et la République démocratique du Congo.

13.3 Autres questions financières et administratives – à examiner/noter WP-Board 1038/07
WP-Board 1040/07

Le Président du Comité exécutif fera rapport sur les autres questions financières et administratives examinées par le Comité, y compris les candidatures au poste de Chef des opérations, les propositions de révision du barème des traitements, des indemnités pour personnes à charge et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des Services généraux et les propositions de révision de la base des contributions au Fonds de prévoyance du personnel de la catégorie des Services organiques et des fonctionnaires hors classe.

14. Élections pour l'année caféière 2007/08 verbal

14.1 Président et vice-présidents du Conseil – à élire

Conformément à l'Article 11 de l'Accord, le président et le premier vice-président pour la prochaine année caféière doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs. Le deuxième et le troisième vice-présidents doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs. Les anciens présidents élus parmi les Membres exportateurs venaient du Mexique (2003/04) et de Côte d'Ivoire (2005/06).

14.2 Comité exécutif – à élire

Les procédures de vote sont définies dans l'Article 18 de l'Accord et dans la Règle 46 du Règlement de l'Organisation.

14.3 Président et vice-président du Comité exécutif – à élire

L'Article 17 de l'Accord dispose que le président et le vice-président sont tous deux élus parmi les représentants de la même catégorie de Membres. En ce qui concerne 2007/08, les précédents indiquent qu'ils devraient être élus parmi les représentants des Membres importateurs. Les anciens présidents élus parmi les Membres importateurs venaient de Suisse (2003/04) et d'Italie (2005/06).

15. Questions diverses verbal

15.1 Durabilité – à examiner

Le représentant de la CNUCED fera rapport sur la réunion du Partenariat pour une caféiculture durable.

15.2 Retraite de M. Pablo Dubois, de M. Richard Marks, de Mme Lucía Pérez-Valdés et de M. George Valls-Jové – à noter

16. Prochaines réunions – à examiner verbal

La prochaine session du Conseil aura lieu au siège de l'Organisation à Londres pendant la semaine du 19 au 23 mai 2008. Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés pendant ces réunions afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour ; ils sont également invités à proposer des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.